

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N° 23-2024-07-02-00001  
FIXANT LA LISTE DES CANDIDATS AU SECOND TOUR  
DE L'ÉLECTION DU DÉPUTÉ DE LA CREUSE DU 7 JUILLET 2024

La Préfète de la Creuse,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2024-527 du 9 juin 2024 portant convocation des électeurs pour l'élection des députés à l'Assemblée nationale ;

VU l'arrêté préfectoral n° 23-2024-06-16-00004 du 16 juin 2024 fixant la liste des candidats au premier tour de l'élection législative du 30 juin 2024 ;

VU les résultats du premier tour de scrutin du 30 juin 2024 ;

SUR proposition de Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse ;

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : La liste des candidats et de leurs remplaçants, pour le second tour le 7 juillet 2024 de l'élection du député de la Creuse, est fixée ainsi qu'il suit, dans l'ordre du tirage au sort effectué le dimanche 16 juin 2024 à 18 heures :

N°3

**Mme SIMONET Valérie**

remplaçant : M. DAULNY Laurent

N°5

**M. LENOIR Bartolomé**

remplaçante : Mme WALLE Laurianne

N°6

**Mme COUTURIER Catherine**

remplaçant : M. CHAPAL Arnaud

Cet ordre correspond au numéro du panneau d'affichage électoral qui lui est attribué. Il est également celui retenu pour la disposition des bulletins de vote sur la table de décharge à l'intérieur des bureaux de vote.

ARTICLE 2 : Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture de la Creuse, Madame la Sous-Préfète d'Aubusson et Mesdames et Messieurs les Maires du département de la Creuse sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État de la Creuse, et dont un exemplaire sera adressé à chaque maire du département pour affichage.

Fait à Guéret, le 2 juillet 2024

Pour la Préfète et par délégation,  
Le Secrétaire Général,

Signé : Ottman ZAÏR